

## Communiqué de presse

### Allianz Summer Invest : Ne vous souciez de rien ! Allianz veille sur votre placement!

Bruxelles, le 2 juin 2009.

Profitant de la situation exceptionnelle sur les marchés européens, Allianz propose un retour en bourse gagnant après cinq ans grâce à **Allianz Summer Invest**.

Nous avons sélectionné un indice prometteur : le Dow Jones Euro Stoxx 50 qui ne peut que nous conforter dans un avenir meilleur suite à sa baisse spectaculaire ces derniers mois. Composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro, cet indice a le privilège d'offrir une grande diversification géographique et sectorielle.

Historiquement, il y a de nombreuses années qu'une telle baisse ne s'était plus produite, c'est donc le moment idéal pour investir et profiter d'un retour gagnant en bourse!

Ce fonds simple et de qualité procurera sécurité et satisfaction grâce à sa protection de capital et à son rendement potentiel de 35% après 5 ans.

A l'échéance, le 27 juin 2014, nous comparons le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50 avec son niveau initial.

- Si la **valeur** de l'indice est **supérieure ou égale** à sa valeur initiale, le client récupère **135%** de son investissement net\*.
- Si la **valeur** de l'indice est **inférieure** à sa valeur initiale, le client récupère 135% de son investissement net corrigé de l'évolution négative de l'indice avec un **minimum de 100%\***.

Même si l'indice connaît encore une baisse supplémentaire jusqu'à 35%, le client bénéficie toujours d'un rendement positif.

Qu'espérer de mieux en ces temps incertains ?

Les personnes intéressées peuvent souscrire à ce fonds **du 2 juin au 17 juillet 2009** sauf clôture anticipée (exclusivement chez des courtiers professionnels indépendants).

\* Avant prélèvement du précompte mobilier (voir fiche info financière)

**Annexe:** fiche d'information financière.

### **Contact presse**

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@allianz.be](mailto:thierry.constant@allianz.be)

**Allianz Summer Invest** est un contrat d'assurance de la branche 23 commercialisé par **Allianz**. La politique d'investissement et l'objectif d'Allianz Summer Invest sont décrits dans la fiche d'information financière. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 150.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients. En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

#### **Réserve :**

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.

Allianz Belgium s.a.  
Rue de Laeken 35  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 214.61.11  
Fax : +32 2 214.62.74  
Website : <http://www.allianz.be>

Entreprise d'assurances agréée sous  
le numéro de code 0097 pour pratiquer  
les branches «Vie» et «non Vie»  
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79  
A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95  
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - MB 28/08/06)

TVA : BE 0403.258.197 - RPM Bruxelles  
Compte financier n° 310-0140765-07  
Autre siège d'exploitation :  
Borzestraat 10 2000 Antwerpen  
Tél. : +32 3 222.55.11 - Fax : +32 3 225.31.40